BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 884

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

893 077 602 RCS Orléans.
VDL MANUTENTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 237650.00 EUR.
Adresse : 84, avenue Denis Papin, 45800 Saint-Jean-de-Braye.
Précédent propriétaire : 884 187 212 RCS Orléans. **RENOV MAT.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : VDL MANUTENTION Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 84 avenue Denis Papin 45800 Saint-Jean-de-Braye Capital : 237650.00 EUR Numéro unique d'identification : 893077602 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : RENOV MAT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 84 avenue Denis Papin 45808 Saint-Jean-de-Braye Capital : 50000.00 EUR Numéro unique d'identification : 884187212 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 545757.38 EUR - passif de 382210.37 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à 163 547,01 €. Compte tenu de la répartition des dividendes sur l'exercice 31.03.2025 de 16000 €, il convient de diminuer l'actif net apporté à 147 547 €. En rémunération de cet apport net 12 500 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune libérées seraient créées par la société VDL MANUTENTION à titre d'augmentation de son capital social de 12500 €. La prime de fusion s'élèverait à 135 047 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux sera fixé à 1 action de la société VDL MANUTENTION pour 4 actions de la société RENOV MAT. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les AGE des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1/04/2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société RENOV MAT depuis le 1/04/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société VDL MANUTENTION. La société RENOV MAT sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion selon les articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce d'Orléans. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce. Date du projet commun de fusion : 15.10.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société VDL

MANUTENTION : 15.10.2025 (au greffe du tribunal de commerce de GTC Orléans). Pour la société RENOV MAT : 15.10.2025 (au greffe du tribunal de commerce de GTC Orléans)..

